

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DU MERCREDI 6 JANVIER 2010 AU VENDREDI 15 JANVIER 2010

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 17 mars 2010

Participants :

Monsieur Normand Bolduc, président

Madame Catherine Barrette

M^e Jean-François Clément

M^e Monique Corbeil

M. Joseph Gabay

M^e Luc Harvey

M^e Hélène de Kovachich

M^e Louis Morin

M^e Pauline Perron

Monsieur Antoine Roumi

M^e Andrée St-Georges

M^e Alain Turcotte

Ne participent pas à la séance :

Madame Marie Élise Lebon

M^e Suzie Ducheine

M^e Lucie LeFrançois

1. Ouverture de la séance

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 6 janvier 2010. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Renonciation aux formalités de convocation

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel étaient joints l'ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la préparation de celle-ci. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 6 janvier 2010.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyé, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

4. Dépôt de la décision du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2008 QCCJA 365 sur la fin de l'enquête

La *Décision du Comité sur la fin de l'enquête dans l'affaire de la plainte de LOGISBOURG inc. à l'égard de M^e Jacques Cloutier, régisseur à la Régie du logement*, a été transmise aux membres du Conseil avec l'avis de convocation.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance de la décision du Comité d'enquête.

La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que la décision du Comité d'enquête sur la fin de l'enquête dans le dossier 2008 QCCJA 365 soit déposée au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt de la *Décision du Comité d'enquête sur la fin de l'enquête dans l'affaire de la plainte de LOGISBOURG inc. à l'égard de M^e Jacques Cloutier, régisseur à la Régie du logement.*

5. **Dépôt de la décision du Comité d'enquête dans les dossiers portant les numéros 2009 QCCJA 421, 2009 QCCJA 433 et 2009 QCCJA 439 sur la fin de l'enquête**

La *Décision du Comité sur la fin de l'enquête dans l'affaire de la plainte de ITR ACOUSTIQUE INC. à l'égard de M^e Simon Lemire, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, dans l'affaire de la plainte de M^e Simon Lemire à l'égard de monsieur Jean-Guy Verreault, membre issu des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles et dans l'affaire de la plainte de monsieur Jean-Guy Verreault à l'égard de M^e Simon Lemire, commissaire à la Commission des lésions professionnelles* a été transmise aux membres du Conseil avec l'avis de convocation.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance de la décision du Comité d'enquête.

La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que la décision du Comité d'enquête sur la fin de l'enquête dans les dossiers 2009 QCCJA 421, 2009 QCCJA 433 et 2009 QCCJA 439 soit déposée au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt de la *Décision du Comité sur la fin de l'enquête dans l'affaire de la plainte de ITR ACOUSTIQUE INC. à l'égard de M^e Simon Lemire, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, dans l'affaire de la plainte de M^e Simon Lemire à l'égard de monsieur Jean-Guy Verreault, membre issu des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles et dans l'affaire de la plainte de monsieur Jean-Guy Verreault à l'égard de M^e Simon Lemire, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.*

6. **Levée de la séance**

La séance est levée le 15 janvier 2010, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,


Normand Bolduc